

N/REF : 2/06/2025 13H47 C:009856 I:15622

PINEAU JEAN-PAUL

V/Email reçu le Lundi 02/06/2025 a 13H47

**38 AVENUE DU CANADA
35000 RENNES**

IMMEUBLE : 28 CANADA
38 AVENUE DU CANADA
35000 RENNES

Rennes, le 10 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 38 CANADA - MR PINEAU 09 84 32 04 45
ÉTAGE 3

MOTIF : INSTALLATION SIPHON DE LAVABO

Donneur d'ordre : M. JP PINEAU

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 04/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DEPOSE SIPHON LAVABO
POSE D'UN NOUVEAU SIPHON FOURNI PAR LE CLIENT
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 04/06/25 a 15H58 M. JP PINEAU

REGLEMENT EN ESPECES - 120€

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 04/06	1	69,10		69,10
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	40,00		40,00
TOTAL H.T.					109,10
T.V.A. a 10,00%					10,91
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>120,01</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.